L'école à Issy

www.issy.com

VILLE D' ISSY LES MOULINEAUX

014 123 8000

Édition 2015-2016

L'école
à Issy

L'école à Issy

Éditorial 1

Les vacances scolaires 2

Vos partenaires 3

Les écoles maternelles et élémentaires publiques 4/5

L'enseignement secondaire, privé et supérieur 6/7

Plan de situation des écoles primaires publiques 8/9

Les inscriptions scolaires 10

Vos partenaires au sein de l'école 11

L'accueil des enfants en situation de handicap 12/13

L'organisation du temps scolaire, péri et extrascolaire 14/15

Les activités périscolaires gérées par la Ville 16/17

La restauration scolaire 17

Les activités éducatives 18/19

Planifier et payer les activités périscolaires de vos enfants (TELISS) 20/21

Le quotient familial 21

L'Espace Parent-Enfant 22

L'Espace Santé Jeunes 23

L'accompagnement à la scolarité 24/26

Les loisirs 27/32

La démarche environnementale d'Issy-les-Moulineaux se traduit aussi par le choix de papiers éco-certifiés.

Éditorial

Chers parents,

Au 1er janvier 2015, Issy-les-Moulineaux compte 66 166 habitants, parmi lesquels 6 150 élèves fréquentent nos écoles publiques : 2 550 en maternelle, 3 600 en élémentaire.

De nombreuses nouvelles écoles ont vu le jour ces dernières années (Justin Oudin, Louise Michel, Bords de Seine, rénovation de l'élémentaire des Ajoncs). Cette rentrée ne sera pas marquée par la naissance d'un nouvel établissement mais sera l'occasion d'optimiser encore les conditions d'accueil des élèves des 32 écoles de la Ville.

Un vaste plan d'équipement numérique est en cours d'exécution. Il permettra l'équipement complet de l'ensemble des écoles de la Ville en matériel pédagogique numérique d'ici deux ans ; chaque classe disposera d'un vidéoprojecteur interactif (VNI), et chaque école de 30 tablettes numériques. Dès la rentrée, environ 80 nouveaux VNI seront à la disposition des enseignants, qui pourront également bénéficier d'un volet formation supporté par les services de l'Éducation Nationale. Déjà particulièrement en pointe en matière d'équipement numérique, la Ville proposera aux élèves, en y allouant un budget total de 1,5 million d'euros sur deux ans, une qualité d'apprentissage sans précédent.

L'année scolaire qui vient de s'écouler a été celle de la mise en place de l'aménagement des nouveaux rythmes éducatifs, après une large consultation sur notre Ville. La nouvelle organisation, du temps périscolaire notamment, a été favorablement accueillie par la communauté éducative, comme en témoignent les résultats d'une enquête menée auprès de l'ensemble des parents d'élèves et enseignants isséens. Une grande majorité de parents sont en effet satisfaits aussi bien des activités proposées en maternelle (85 %) qu'en élémentaire (82 %). La compétence et la bienveillance des animateurs de la Ville et du CLAVIM ont également été soulignées.

Si l'organisation générale restera la même, cette rentrée verra la mise en place de légers ajustements, décidés après concertation dans le cadre du Comité de Pilotage des rythmes scolaires. Les contenus seront encore enrichis, et les partenaires de la Ville encore plus intégrés.

Pour les élèves, le temps passé dans l'école a évolué, et il s'en dégage une nouvelle manière de donner du sens à leurs apprentissages. Nous avons pour mission d'accompagner au mieux les évolutions du cadre scolaire, toujours dans l'intérêt de l'enfant.

Nous vous souhaitons à tous une excellente rentrée 2015 ! ■

Bernard de CARRÈRE
Conseiller municipal délégué
à l'Éducation et aux Sports

André SANTINI
Ancien Ministre
Député des Hauts-de-Seine
Maire d'Issy-les-Moulineaux

Les vacances scolaires

Rentrée des classes

Mardi 1er septembre 2015

Toussaint

du samedi 17 octobre 2015
au lundi 2 novembre 2015 au matin

Noël

du samedi 19 décembre 2015
au lundi 4 janvier 2016

Hiver

du samedi 20 février 2016
au lundi 7 mars 2016 au matin

Printemps

du samedi 16 avril 2016
au lundi 2 mai 2016 au matin

Été

mardi 5 juillet 2016

Organisation des temps scolaire et périscolaire

En maternelle comme en élémentaire, l'école a lieu :

- de 8h45 à 11h45 puis de 13h30 à 15h45, les lundi, mardi, jeudi et vendredi ;
- de 8h45 à 11h45 le mercredi.

Afin de faciliter la vie des familles et développer la curiosité des enfants, la Ville propose des temps périscolaires :

- le matin : de 7h45 à 8h45 (les enfants sont ensuite conduits dans leurs classes par les animateurs) ;

- le soir : de 15h45 à 18h30. Sorties possibles à 16h45, 17h45 et de 17h45 à 18h30 en continu. ■

Vos partenaires

La Ville d'Issy-les-Moulineaux

Sites de la Ville :
www.issy.com
www.facebook.com/IssylesMoulineaux
http://twitter.com/issylesmoul
Pour écrire :
- André Santini, Maire :
  www.issy.com/contact
- Bernard de Carrère, Conseiller municipal à l'Éducation et aux sports :
  www.issy.com/contact

Service Éducation au Centre Administratif

47, rue du général Leclerc
Tél. : 014 123 8000 / Fax. : 014 123 8725
Formulaire de contacts disponible sur la page d'accueil de **www.issy.com**

Services de l'Éducation nationale

Inspection de l'Éducation nationale

Inspectrice de l'Éducation nationale : M^me^ Agnès Carnel
4, rue du général Leclerc
Tél. : 01 30 83 50 89
0922542n@ac-versailles.fr

L'Académie de Versailles

www.ac-versailles.fr

Direction académique des Hauts-de-Seine

Directeur : Philippe Wuillamier
Centre Administratif Départemental des Hauts-de-Seine
167/177, avenue Joliot Curie
92013 Nanterre Cedex
Tél. : 01 40 97 34 34

Rectorat de l'académie de Versailles

Recteur : M. Pierre-Yves Duwoye
3, boulevard de Lesseps
78017 Versailles Cedex
Tél. : 01 30 83 44 44

Médecine scolaire

Centre médico-scolaire

École Paul Bert élémentaire
D^r^ Sylviane Sobotka / Brigitte Mangeot / Isabelle Nougarede
Tél. : 014 123 9107
cmspaulbert@wanadoo.fr

Infirmières

- Christine Baudoux - collège Victor Hugo
  Tél. : 01 46 38 11 89
- Véronique Élias - collège Henri Matisse
  Tél. : 01 40 93 44 30
- Ana Gort - collège de La Paix
  Tél. : 01 46 44 14 31
- Sabine Charrais - collège Georges Mandel
  Tél. : 01 40 93 18 80
- Lycée Eugène Ionesco
  Tél. : 01 41 46 12 90

Secrétaire médicale

Tél. : 014 123 9107

Service Social

Treize assistantes sociales sont à l'écoute des parents qui souhaiteraient les rencontrer. Les prises de rendez-vous se font à la circonscription de la vie sociale :
89, rue de gouverneur général Éboué.
Tél. : 01 55 95 06 10
Permanence à l'école élémentaire Jules Ferry (jeudi après-midi) :
Sylvie Augros
Tél. : 014 123 9036 ■

Les écoles
maternelles et élémentaires publiques

Maternelles

Anatole France
1, boulevard Rodin
Tél. : 014 123 8900
Mme Véronique Pacitto
0920353j@ac-versailles.fr

Bords de Seine
(école bi-langue anglais)
22, rue de la Galiote
Tél. : 014 123 9280
Mme Hortense Dévé
0922733w@ac-versailles.fr

Chabanne
55, rue Pierre Poli
Tél. : 014 123 9180
Mme Marie-Hélène Le Berre
0922231a@ac-versailles.fr

Les Chartreux
40, rue du Champ Chardon
Tél. : 014 123 8410
M. Olivier Canet
0922635p@ac-versailles.fr

Claude Boujon
3, rue des Acacias
Tél. : 014 123 9020
Mme Agnès Guillaume
0921797d@ac-versailles.fr

Le Colombier
12, cours Saint Vincent
Tél. : 014 123 8910
Mme Christine Mercier
0922448l@ac-versailles.fr

Les Épinettes
7, rue Fragonard / **Tél. : 014 123 9080**
Mme Laurence Gouzel
0921833t@ac-versailles.fr

Ernest Renan
21, rue Ernest Renan
Tél. : 014 123 8970
Mme Dominique Scherrer
0920581g@ac-versailles.fr

Jean de La Fontaine
13, rue de l'Abbé Derry
Tél. : 014 123 8930
Mme Isabelle Gaurier-Minet
0920445j@ac-versailles.fr

Jules Ferry
13, rue Jules Ferry / **Tél. : 014 123 9040**
Mme Charlotte Padilla
0920516l@ac-versailles.fr

Justin Oudin
4, allée Lucie Aubrac
Tél. : 014 123 9060
Mme Catherine Koupper
0920495n@ac-versailles.fr

Louise Michel
34, rue du Docteur Zamenhoff
Tél. : 014 123 9270
Mme Catherine Coat
0922718e@ac-versailles.fr

Marie-Marvingt
19, rue Vaudétard / **Tél. : 014 123 9010**
Mme Nadia Bernard
0921264z@ac-versailles.fr

Paul Bert
18, rue Paul Bert
Tél. : 014 123 9110
Mme Anne Le Sant
0920541n@ac-versailles.fr

Le Petit Train Vert
23, rue Eugène Atget
Tél. : 014 123 8484
Mme Marjorie Michaud
0922381n@ac-versailles.fr

Les Ponceaux
18, rue de Meudon / **Tél. : 014 123 9160**
Mme Francine Chaponnet
0921923r@ac-versailles.fr

Les Varennes
21, villa Marguerite
Tél. : 014 123 8960
Mme Véronique Kermarec
0922125k@ac-versailles.fr

Élémentaires

Les Ajoncs
33, rue du Docteur Lombard
Tél. : 014 123 9150
Mme Fabienne Rodriguez-Le Gleut
0922136x@ac-versailles.fr

Anatole France
1, boulevard Rodin
Tél. : 014 123 8900
Mme Véronique Pacitto
0920353j@ac-versailles.fr

Bords de Seine
(école bi-langue anglais)
22, rue de la Galiote
Tél. : 014 123 9280
Mme Hortense Dévé
0922733w@ac-versailles.fr

Le Colombier
14, cours Saint Vincent
Tél. : 014 123 8910
Mme Christine Mercier
0922448l@ac-versailles.fr

Les Chartreux
40, rue du Champ Chardon
Tél. : 014 123 8410
M. Olivier Canet
0922635p@ac-versailles.fr

Les Épinettes
38 bis, rue d'Erevan - **Tél. : 014 123 9070**
Mme Yolande Piotrowski
0921838y@ac-versailles.fr

Les îles
42, avenue du Bas-Meudon
Tél. : 014 123 9190
Mme Marie-Hélène Le Berre
0922148k@ac-versailles.fr

Jean de La Fontaine
17, rue de l'Abbé Derry
Tél. : 014 123 8930
M. Yves-Laurent Martin
0921651v@ac-versailles.fr

Jules Ferry
1, rue Jules Ferry
Tél. : 014 123 9030
Mme Colette Genet
0921845f@ac-versailles.fr

Justin Oudin
2, allée Lucie Aubrac
Tél. : 014 123 9060
Mme Dominique Kasper
0921459l@ac-versailles.fr

Louise Michel
36, rue du Docteur Zamenhoff
Tél. : 014 123 9270
Mme Catherine Coat
0922718e@ac-versailles.fr

Paul Bert
27, rue Aristide Briand
Tél. : 014 123 9100
Mme Catherine Dreher
0921460m@ac-versailles.fr

Robert Doisneau
26, rue J.-H. Lartigue
Tél. : 014 123 9130
Mme Marjorie Michaud
0922381n@ac-versailles.fr

Saint-Exupéry
12, rue E. Jeannin-Garreau
Tél. : 014 123 8950
Mme Nelly Renolleau
0922457w@ac-versailles.fr

Saint-Germain
26, avenue Jean Monnet
Tél. : 014 123 9170
Mme Marie-Hélène Le Berre
0922148k@ac-versailles.fr

Voltaire
1, rue M. Champeau
Tél. : 014 123 8990
M. Pierre Burnichon
0920293u@ac-versailles.fr

L'enseignement
secondaire, privé et supérieur

L'enseignement secondaire

Enseignement du 1er cycle

Collège Henri Matisse
27, rue Ernest Renan
Tél. : 01 40 93 44 30
Mme Catherine Combe, Principale
0920877d@ac-versailles.fr

Collège de La Paix
66, avenue de la Paix
Tél. : 01 46 44 14 31
Fax : 01 40 95 08 37
Mme Jocelyne De Lafargue Yerro, Principale
0922247t@ac-versailles.fr

Collège Victor Hugo
24, rue Aristide Briand
Tél. : 01 46 38 11 89
M. Jean-Pierre Chevalier, Principal
0921396t@ac-versailles.fr

Collège Georges Mandel
12, rue du Bateau Lavoir
Tél. : 01 40 93 16 80
Fax : 01 46 38 54 25
Mme Édith Lakrati, Principale
0922610m@ac-versailles.fr

Enseignement du 2nd cycle général et professionnel

Lycée polyvalent Eugène Ionesco
152, avenue de Verdun
Tél. : 01 41 46 12 90
Fax : 01 47 36 76 26
M. Jean-Paul Vergnes, Proviseur
0922397f@ac-versailles.fr

Pour les collèges et le lycée, les inscriptions se font directement auprès de l'établissement concerné. ■

L'enseignement privé et supérieur

École Sainte-Clotilde
(de la maternelle au CM2)
6, rue Etienne Dolet
Tél. : 01 46 42 69 52
Mme Patricia Lancelin, Directrice

École Arménienne « Tarkmantchatz »
Classes de maternelle et d'élémentaire bilingues.
19/27, sentier des Épinettes
Tél. : 01 46 45 60 55
M. Vazkène Dedeyan, Président

Groupe Scolaire La Salle Saint-Nicolas
(de la 6e à la terminale)
Collège, lycée général, technologique et professionnel. Unité de formation d'apprentis. BTS technico-commercial. Pensionnaires, demi-pension, externes.
19, rue Victor Hugo
Tél. : 01 41 46 15 15
www.st-nicolas.org
M. Michel Quinton, Directeur

AFORP
Préparation BEP, BAC professionnel, BTS en apprentissage.
34, rue Baudin / **Tél. : 01 41 46 09 10**

EFACI
École Franco Allemande de Commerce et d'Industrie. Commerce international, gestion.
34, rue Baudin / **Tél. : 01 41 46 09 10**

École de Formation des Barreaux
Avec des promotions qui comptent plus de 1 700 élèves avocats, l'EFB forme chaque année près de la moitié des futurs avocats de France.
1, rue Berryer / **www.efb.fr**

IssyTV vous fait découvrir les grandes écoles supérieures installées à Issy.

Faculté Libre de Droit
La Faculté Libre de Droit de Lille, dépendant de l'Université Catholique de Lille, a installé son antenne parisienne à Issy-les-Moulineaux. Ce nouveau campus a une capacité d'accueil de 600 étudiants pour les 5 années de formation (licence et masters) et la formation professionnelle continue.
35, rue Gabriel Péri
Tél. : 01 78 16 20 00
www.fld-paris.fr

INA Expert
L'INA, Institut National de l'Audiovisuel, a regroupé à Issy l'ensemble de ses formations professionnelles sur la stratégie, la conception et le marketing des contenus audiovisuels. INA Expert offre une programmation de 170 stages et 290 sessions de formation et forme chaque année 5 000 professionnels de l'audiovisuel et des nouveaux médias et compte 250 étudiants en formation initiale du BTS au Master 2.
21-23, rue Camille Desmoulins
Tél. : 01 49 83 24 24
www.ina-expert.com

ISEP
L'ISEP, filiale de l'Institut Catholique de Paris, forme des ingénieurs dans le secteur des technologies du numérique : informatique, électronique, télécommunications et multimédia.

Tournée vers les entreprises et la recherche, l'ISEP a installé son deuxième campus à Issy, dans le bâtiment Notre-Dame de Lorette, d'une capacité d'accueil de 1 000 élèves.
10, rue de Vanves / **www.isep.fr**

ISIFA Groupe
Formations initiales ou en alternance (vente, marketing, commerce international…).
3, rue de Vaudetard
Tél. : 01 40 95 13 00
info@isifa.fr
www.isifa.fr

Les Arcades
Classe préparatoire publique aux concours d'entrée des écoles supérieures d'art sous tutelle pédagogique du ministère de la Culture et de la Communication.
52-54, boulevard Gallieni
Tél. : 014 123 9050
www.issy.com

Studec TV et Studio école de France
L'école Supérieure de tous les Métiers de la télévision (image, son, antenne et production) et de la radio.
Parc Technopolis
145, rue Jean-Jacques Rousseau
Tél. : 01 46 20 31 31
www.studectv.com
www.studioecoledefrance.com ■

Plan de situation

des écoles maternelles et élémentaires

Plan de situation des écoles

Plan de situation des écoles

Les inscriptions scolaires

Vous devez inscrire votre enfant dans l'école correspondant au secteur de votre domicile. Pour connaître votre école de secteur, rendez-vous sur www.issy.com, rubrique La Vie quotidienne/Enfance/Éducation, ou contactez le 014 123 8000 (dites « information » après le bip).

Écoles élémentaires

Les enfants âgés de 6 ans au cours de l'année civile (1er janvier au 31 décembre) doivent obligatoirement être scolarisés.

Écoles maternelles

Sont accueillis en maternelle, à chaque rentrée scolaire, les enfants qui auront trois ans au plus tard le 31 décembre de l'année en cours.
Des enfants ayant 3 ans en cours d'année scolaire peuvent être acceptés tout au long de l'année en fonction des places disponibles sur les écoles de la Ville.

Calendrier

Les inscriptions à l'école concernent les enfants âgés de 3 ans et plus dans l'année civile en cours et ceux qui n'ont jamais fréquenté un établissement public isséen.
Les inscriptions seront enregistrées au service Éducation du lundi 4 janvier au vendredi 1er avril 2016.

Dérogations

À titre exceptionnel les familles peuvent inscrire leur enfant dans une école autre que celle du secteur ou dans une autre commune.

Elles doivent retirer le formulaire auprès du service Éducation, **durant la période des inscriptions scolaires,** et déposer leur dossier avant le 1er avril 2016.

Passé ce délai, ce n'est qu'à titre tout à fait exceptionnel et pour des motifs justifiés, preuves à l'appui, que les demandes feront l'objet d'un examen.

Pour les habitants des autres communes, l'accord de la Ville de résidence ainsi que la prise en charge des frais de scolarité est indispensable.

Les formalités

Pour inscrire votre enfant dans un établissement scolaire de la commune, le service Éducation, au 2e étage du Centre Administratif, est à votre disposition pour vous accueillir, muni(e) des pièces **originales** suivantes :

- livret de famille ou extrait de l'acte de naissance ;
- carnet de santé ou de vaccinations ou un certificat attestant des vaccinations (vaccination obligatoire pour l'entrée en collectivité : DT POLIO) ;
- dernière taxe d'habitation ; pour les emménagements en cours d'année : bail ou titre de propriété ou attestation de l'employeur (en cas d'hébergement professionnel) ;
- jugement de divorce le cas échéant.

Horaires d'ouverture :
Du lundi au vendredi : 8h30 - 18h
Jeudi : jusqu'à 19h
samedi : jusqu'à 12h ■

Vos partenaires
au sein de l'école

La directrice - le directeur

Chaque école est dirigée par un directeur ou une directrice qui peut être complètement ou partiellement déchargé(e) de cours. Vous pouvez donc le rencontrer pour lui faire part de vos difficultés et de celles de votre enfant. Il saura vous conseiller et vous orienter.

L'enseignant

Chargé de la classe de votre enfant, il est votre interlocuteur privilégié. Vous devez le rencontrer dès que vous estimez que votre enfant a des difficultés. Des contacts assez fréquents sont utiles. La prise de rendez-vous se fait au moyen du cahier de correspondance.

Le Conseil d'école

Tout parent ou responsable juridique de l'enfant peut se présenter aux élections du Conseil d'école, seul ou par l'intermédiaire d'une Association de Parents d'Élèves.

Le Conseil d'école a vocation à :
- voter le règlement intérieur chaque année ;
- émettre un avis sur le projet d'école ;
- donner son avis sur le fonctionnement de l'école, sur les activités périscolaires (en particulier l'aménagement du temps scolaire) ;
- veiller à la qualité de la restauration et de l'hygiène scolaire.

Présidé par le directeur, il est composé des enseignants, des parents élus, de l'élu délégué à l'Éducation et d'un conseiller municipal, de l'Inspecteur de l'Éducation nationale, du médecin scolaire, du personnel du Réseau d'Aide Spécialisée.

Élections aux Conseils d'école

Début octobre 2015, vous recevrez une enveloppe contenant les imprimés destinés à l'élection des représentants des parents d'élèves qui aura lieu vendredi 9 octobre 2015. Ceux qui seront élus représenteront tous les parents au Conseil d'école.

Vous pouvez, si vous le désirez, adhérer à une association de parents d'élèves. Leurs coordonnées sont disponibles dans le Guide Pratique de la Ville, rubrique Éducation, ainsi que sur les panneaux d'affichage installés aux abords des écoles de la commune. ■

L'accueil
des enfants en situation de handicap

L'accueil des enfants en situation de handicap ou présentant des difficultés d'apprentissage

L'inscription

Au moment de l'inscription scolaire, il est essentiel d'informer l'école ou l'établissement des besoins spécifiques de l'enfant, afin que l'accueil soit organisé dans les meilleures conditions.
La direction de l'école ou l'établissement de référence vous orientera vers l'enseignant référent qui est chargé :

- d'accueillir, informer et accompagner les parents dans leurs démarches ;
- de réunir et animer l'Équipe de Suivi de Scolarité (ESS) ;
- de veiller à la continuité et à la cohérence du projet de scolarisation.

L'enseignant référent :

- Mme Dominique Desanti
  Tél. : 01 30 83 50 89 (standard Inspection de circonscription)
  Du lundi au vendredi (sauf le mercredi)
  dominique.guillet-desanti@ac-versailles.fr

Les partenaires et dispositifs de l'Éducation Nationale

L'Inspecteur de l'A.S.H. (Adaptation Scolaire et scolarisation des élèves Handicapés)

- Mme Chantal Zelmati
  Tél. : 01 40 97 35 35 (Nanterre)
- Mme Marie-Hélène Le Mercier
  Tél. : 01 55 64 00 30 (Sèvres)

La Maison Départementale des Personnes Handicapées

- **Tél. : 01 41 91 92 50**

Les professionnels de la M.D.P.H. accueillent, écoutent, informent, conseillent les personnes en situation de handicap et leur famille sur les prestations et droits auxquels elles peuvent prétendre.

- Pôle enfant
  Tél. : 01 41 91 92 50
  2, rue Rigault - 92016 Nanterre
  mdph@mdph92.fr

Le réseau d'aides spécialisées d'Issy-les-Moulineaux

Destiné aux enfants en difficulté ou en échec scolaire, sa mission est de prévenir les difficultés durables d'apprentissage et d'aider à leur dépassement.
Les interventions se font, au sein de l'école, sous forme d'aides à dominante pédagogique ou à dominante rééducative. Le réseau participe également aux projets d'intégration scolaire des enfants handicapés.

- Pôle Jules Ferry - école élémentaire
  1, rue Jules Ferry
  Tél. : 014 123 9037
- Pôle Paul Bert - école maternelle
  18, rue Paul Bert / **Tél. : 014 123 9114**
- Pôle Épinettes - école élémentaire
  Tél. : 014 123 9086 ou 014 123 9067

Des dispositifs collectifs de scolarisation

Les ULIS (Unité localisée pour l'inclusion scolaire) accueillent des élèves dont le handicap ne permet pas d'envisager une scolarisation individuelle continue dans une classe ordinaire mais qui peuvent bénéficier, dans le cadre d'un établissement scolaire du premier ou du second degré, d'une scolarisation adaptée.

Trois dispositifs existent sur la ville :

- École Voltaire, une ULIS École TFC (Troubles des fonctions cognitives)
- Collège Henri Matisse, une ULIS Collège TFC
- Collège Victor Hugo, une ULIS Collège TFC

L'aide humaine

L' Accompagnant des Élèves en Situation de Handicap (AESH) accompagne un élève sur un temps déterminé dans sa scolarité en milieu ordinaire sur décision de la MDPH.

D'autres partenaires

- Association SAIS 92 (Service d'Accompagnement et d'Information pour la scolarisation d'enfants en situation de handicap) : collectif d'associations de parents d'enfants handicapés.
  Tél. : 01 49 01 37 26 (Nanterre)
  sais92@wanadoo.fr - www.sais92.fr
- CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) - Thomas Courant, référent Handicap
  Tél. : 014 123 8655 ■

Accès handicapés à l'école de la Fontaine

L'organisation
du temps scolaire, péri et extrascolaire

L'emploi de temps hebdomadaire applicable dans les écoles isséennes

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h45 > 8h45	Accueil	Accueil	Accueil	Accueil	Accueil
8h45 > 11h45	**Classe (3h)**	**Classe (3h)**	**Classe (3h)**	**Classe (3h)**	**Classe (3h)**
11h45 > 13h30	Pause déjeuner (1h45)	Pause déjeuner (1h45)	Pause déjeuner (1h45)	Pause déjeuner (1h45)	Pause déjeuner (1h45)
13h30 > 15h45	**Classe (2h15)**	**Classe (2h15)**	**Accueil de loisirs**	**Classe (2h15)**	**Classe(2h15)**
15h45 > 18h30	Temps périscolaire	Temps périscolaire		Temps périscolaire	Temps périscolaire

Temps facultatif *Temps obligatoire*

Organisation des temps scolaires et périscolaires : de légers ajustements à la rentrée 2015

L'année 2014-2015 a marqué la mise en œuvre sur la Ville de la réforme des rythmes scolaires. Il a été choisi de placer la demi-journée de classe supplémentaire le mercredi matin, et de permettre, par un horaire de sortie de classe plus précoce, la mise en place de temps périscolaires enrichis de 15h45 à 17h45, avant le début de la traditionnelle garderie jusqu'à 18h30.

La mise en œuvre de cette nouvelle organisation a été favorablement accueillie par l'ensemble de la communauté éducative, comme en témoignent les résultats d'une enquête menée auprès de l'ensemble des parents d'élèves et enseignants isséens du 22 avril au 13 mai 2015. Il en est notamment ressorti que si une majorité de parents (84 %) indiquent que leur enfant semble s'être adapté à la nouvelle organisation, le constat partagé par les parents et les enseignants est celui d'une plus grande fatigue des enfants.

Quant aux contenus des activités, une grande majorité de parents sont satisfaits des activités proposées en maternelle (85 %), et en élémentaire des activités longues (82 %) et des ateliers courts (58 %). La compétence et la bienveillance des animateurs sont également soulignées par les parents.

Le Comité de Pilotage des rythmes scolaires, créé dans la période préparatoire, s'est à nouveau réuni plusieurs fois lors de l'année 2014-2015, et a motivé la mise en place d'ajustement à l'organisation actuelle, afin d'en perfectionner encore le fonctionnement. **L'organisation générale et les horaires de sortie restent inchangés.**

Qu'est ce qui change à la rentrée ?

- En élémentaire, les parents d'élèves auront la possibilité, contrairement à cette année, d'inscrire sur le même soir leur enfant à deux créneaux d'étude. Ils auront donc le choix entre études/ateliers courts et études/études.

- Les contenus des activités longues seront encore enrichis, avec une intégration renforcée des partenaires de la Ville :

L'organisation entre temps scolaire et périscolaire en maternelle

15h45 – 16h35		16h45 – 17h35		17h45 – 18h30 Sortie en continu
Transition école (15') Espace de détente (entre 15 et 25') goûter (20') 2 services selon effectifs		**« Accueil ludique et éducatif »** espaces d'activités et de détente (1h)		Accueil du soir espaces d'activités et de détente (45')

L'organisation entre temps scolaire et périscolaire en élémentaire

<table>
<tr><th colspan="2">15h45</th><th colspan="2">16h45</th><th>17h45 – 18h30
Sortie en continu</th></tr>
<tr><td>Pause
(15')</td><td>Études
ou ateliers courts (45')</td><td>Goûter
(15')</td><td>Études
ou ateliers courts (45')</td><td rowspan="2">Accueil du soir</td></tr>
<tr><td colspan="2">Pause - goûter
(30')</td><td colspan="2">Activités longues
(1 à 2 fois par semaine - renouvelable
chaque trimestre) : 1h30</td></tr>
</table>

- L'animation par le CLAVIM d'activités en lien avec ses cœurs de compétence et organisées au sein de ses équipements adaptés (musiques actuelles à l'Entrepont, marionnettes au Temps des Cerises, poésie à l'Espace Andrée Chédid, etc.),
- Le lancement d'une nouvelle activité longue proposée par le Musée de la Carte à Jouer,
- Le renforcement des activités sportives, etc.
- Les BCD pourront voir leur rôle évoluer. Le responsable Études / Ateliers courts pourra choisir sur chaque école de maintenir la BCD en atelier court dirigé, comme c'est le cas actuellement, ou bien de revenir à un lieu de détente permettant de recevoir au fil de l'eau les enfants ayant terminé l'étude.

Enfin, en lien avec l'Inspectrice de l'Éducation Nationale, les directeurs d'école peuvent choisir de décaler la récréation de l'après-midi en fin de journée, afin d'allonger la pause entre le temps scolaire et le temps périscolaire (2 x 15 minutes), parfois jugée trop courte, et ce sans décaler les horaires de sortie qui resteront identiques : 15h45 – 16h45 – 17h45.

Qui gère les temps périscolaires ?
En école maternelle, ces temps sont pris en charge par le CLAVIM. En école élémentaire, ils sont pris en charge et coordonnés par le service Éducation de la Ville, en lien avec l'Office Municipal des Sports, le CLAVIM, ou encore des associations ou sociétés extérieures. Ces activités sont facturées aux familles selon un pourcentage de leurs revenus (ou taux d'effort).

À noter que les inscriptions aux accueils du matin et du soir, aux temps de restauration et aux activités périscolaires se font via le Portail Téliss.

Pour plus d'informations et pour retrouver les résultats de l'évaluation : www.issy.com, rubrique Éducation ■

Les activités
périscolaires gérées par la Ville

La Ville propose des activités périscolaires dans l'ensemble de ses écoles, qui donnent une cohérence à la continuité entre le temps scolaire et périscolaire.

Le financement de ces activités tant en matériel qu'en personnel est assuré par la Ville. Chaque temps périscolaire est encadré par une équipe d'animateurs qualifiée.

Sont placés sous la responsabilité de la Ville :
- accueil du matin et du soir en élémentaire ;

À noter que les accueils du matin et du soir en maternelle sont gérés par le CLAVIM.
- études surveillées
- activités longues
- ateliers courts
- ateliers intégrés à Paul Bert élémentaire

Le règlement intérieur des temps périscolaires et extrascolaires est consultable sur www.issy.com.

- **Accueils du matin et du soir en maternelle et élémentaire**
  Ces temps d'accueil permettent d'accueillir les enfants et d'adapter les horaires d'ouverture et de fermeture de l'école à l'emploi du temps des parents. Ils sont encadrés par des animateurs dirigés par un référent.

Horaires identiques dans toutes les écoles :
- **en maternelle (voir la brochure Enfance du CLAVIM) :** de 7h45 à 8h45 et de 15h45 à 18h30 ;
- **en élémentaire (organisation Ville) :** de 7h45 à 8h45 et de 15h45 à 18h30.

- **Études surveillées**
  Elles sont encadrées par les enseignants des écoles. Ou par un animateur titulaire d'un diplôme bac +2 minimum.

Horaires identiques dans toutes les écoles élémentaires : de 15h45 à 16h45 ou de 16h45 à 17h45.

- **Activités longues**

Chaque trimestre, les enfants peuvent fréquenter une à deux activités par semaine et découvrir ou pratiquer des disciplines dans les domaines sportifs, artistiques, culturels, scientifiques ou linguistiques. Ces activités ont lieu uniquement en élémentaire et sont encadrées par du personnel de la Ville qualifié ou des intervenants extérieurs qualifiés. Les activités longues se déroulent sur 10 séances (1 trimestre). Sur inscription.

Horaires identiques dans toutes les écoles : de 15h45 à 17h45

- **Ateliers courts**

Ces ateliers concernent les mêmes domaines que les activités longues (excepté le sport), et durent 45 minutes, pour permettre une sortie intermédiaire à 16h45.

La restauration scolaire

Encadrés par du personnel qualifié, ils se déclinent en deux fois 5 séances par trimestre.
Horaires identiques dans toutes les écoles élémentaires : de 15h45 à 16h45 ou de 16h45 à 17h45

- **Ateliers intégrés à Paul Bert élémentaire**
  La Ville finance des intervenants extérieurs sur le temps scolaire. Il s'agit d'ateliers culturels. Ce travail avec les enseignants permet un apprentissage des fondamentaux de manière plus ludique.

La restauration scolaire

Le contrat de restauration scolaire est confié, depuis le 30 août 2010, à la société de restauration Elior. Plus de 5 000 repas sont servis chaque jour sur 32 sites !
Le « temps du midi » est conçu comme un moment privilégié de la journée :
- détente ;
- convivialité ;
- développement des bonnes habitudes alimentaires et de l'autonomie de l'enfant.

Les repas servis comprennent quatre composantes et un buffet de rappel.
Ce moment de la journée est un temps de restauration et d'animation qui doit permettre à l'enfant de se détendre. En maternelle comme en élémentaire, des activités sont proposées selon l'âge des enfants, les locaux et les compétences spécifiques des animateurs. L'équipe d'animation est dirigée par un coordinateur.
Horaires identiques dans toutes les écoles : de 11h45 à 13h30

Le règlement intérieur des restaurants scolaires est consultable sur www.issy.com.

La commission consultative de la restauration scolaire

Cette Commission, présidée par le Maire, comprenant des représentants des parents d'élèves et des Directeurs d'école, est chargée de donner des avis sur les différents aspects de la restauration.

Le rôle de la CCRS est d'éclairer ses membres sur les différents aspects et dossiers en lien avec la restauration scolaire et de permettre l'expression des usagers de ce service public.

La commission des menus

Elle est composée de représentants de parents d'élèves, de directeurs d'école, de personnels des écoles, de représentants de la Ville et de la société de restauration.

Cette commission assure le suivi des repas scolaires. Elle examine la prestation fournie et détermine les menus servis aux enfants. Elle se réunit au minimum tous les 2 mois.

Vous pouvez retrouver toutes les informations sur les restaurants scolaires sur : www.issy.com ■

Les activités éducatives

Le Sport à l'école

L'EPS

L'Éducation Physique et Sportive (EPS) à l'école primaire fait partie intégrante des programmes scolaires fixés par l'Éducation nationale, à raison d'une à deux heures par classe chaque semaine. La municipalité met tout en œuvre et accentue les moyens afin de réaliser ces programmes. En effet, le Service des Sports met à disposition de chaque école des éducateurs sportifs territoriaux, en plus des infrastructures sportives et du matériel pédagogique.

La pratique sportive périscolaire

L'Office Municipal des Sports est chargé de la mise en place et du suivi des activités physiques et sportives pour les enfants des écoles élémentaires. Il met l'accent sur l'apprentissage moteur et les diverses acquisitions psychomotrices, mais aussi sur le développement du plaisir et du goût à la pratique sportive. La performance et les résultats ne sont pas considérés comme primordiaux dans ce contexte.

Les Bibliothèques Centres Documentaires (BCD)

Toutes les écoles disposent d'un espace privilégié destiné à la lecture. Un partenariat actif avec les Médiathèques a permis la constitution de véritables bibliothèques dotées d'importants fonds documentaires, de fiction et de documents sonores. Les BCD sont utilisées sur le temps scolaire et périscolaire. Ainsi, le midi, les enfants qui le souhaitent sont invités par l'intervenant BCD à écouter une histoire ou se plonger tout simplement dans le plaisir de lire. L'après-midi, dans le cadre des ateliers courts, l'intervenant BCD propose aux enfants des activités autour des ressources de la BCD.

Les Technologies de l'Information et de la Communication

Les écoles représentent l'une des priorités de l'action municipale en matière d'équipement numérique. Toutes bénéficient d'ores et déjà d'un accès à Internet à haut débit. Cette connexion a permis la mise en place de serveurs dans chaque école favorisant les travaux en réseau entre les élèves et les enseignants, ainsi qu'un filtrage des contenus Internet, condition nécessaire à un usage maîtrisé.

De plus, le très haut débit via la fibre complétera bientôt un dispositif de plus en plus performant : dix écoles en bénéficient déjà et l'ensemble des établissements y sera éligible à la fin de l'année 2016. Alliée à la pose de nouveaux serveurs Systancia (mettant à disposition des applications au sein de toutes les écoles), elle devrait assurer la démultiplication des usages TICE et permettre aux enseignants d'adapter leur pédagogie à chaque élève.

Le nombre moyen d'ordinateurs fixes par classe s'élève à 2,5 (soit plus de 500 ordinateurs), auxquels il faut ajouter 315 PC portables répartis en 14 classes mobiles. La Ville met à disposition le matériel informatique des 32 écoles et groupes scolaires. Face aux enjeux posés par la maîtrise de l'outil numérique par les élèves, Issy a décidé d'un plan d'équipement très ambitieux. Celui-ci permettra l'équipement complet de l'ensemble des écoles de la Ville en matériel pédagogique numérique d'ici deux ans. Chaque classe disposera alors d'un vidéoprojecteur numérique interactif et un équivalent de deux classes mobiles (tablettes ou ordinateurs portables) par école sera installé. Ce plan a été décidé en partenariat avec les services de l'Éducation Nationale qui s'engagent en

parallèle à offrir aux enseignants des formations aux nouveaux outils déployés sur le territoire. Issy-les-Moulineaux consacrera un budget total de 1,5 millions d'euros à ce projet entre 2015 et 2017.

Usage des Tableaux Numériques Interactifs (TNI) et Vidéoprojecteur numériques interactifs (VNI)
L'usage des TNI/VNI dans les écoles s'avère très pertinent pour proposer une pédagogie adaptée à chaque élève, notamment pour ceux qui éprouvent le plus de difficultés. L'usage de ces équipements est particulièrement motivant et permet de valoriser des savoir-faire différents par rapport à une pédagogie classique. Les TNI/VNI sont également utiles dans l'enseignement des mathématiques (visualisation dans l'espace), de l'Histoire, de la Géographie et pour l'apprentissage personnalisé des langues.

Tablettes tactiles
Depuis plusieurs années, la Ville a noué un partenariat avec l'entreprise Apple, ce qui a permis l'équipement des établissements en classes mobiles de tablettes iPad. Le dispositif se compose de 15 tablettes pour les élèves et d'une tablette pour l'enseignant. Devant le succès de cette expérimentation, la Ville a choisi d'amplifier cette démarche et donne désormais le choix, aux écoles nouvellement équipées, entre tablettes et ordinateurs portables. L'utilisation simplifiée de ce matériel permet aux enseignants de se focaliser sur les méthodes d'apprentissage à partir d'un contenu riche et accessible à tous.

ENT
L'environnement numérique de travail est mis à disposition de l'ensemble des établissements depuis la rentrée 2013-2014. Il permet aux enseignants de dialoguer directement avec les familles, de proposer des mini-quiz afin de permettre aux élèves d'aller plus loin que le travail fait en classe et de mettre en place des projets fédérant la classe autour d'un blog.

Baladodiffusion
Toutes les écoles élémentaires de la Ville sont équipées en solution de baladodiffusion (podcast). Il s'agit de dispositifs mobiles d'apprentissage comprenant 30 baladeurs MP4 et un ordinateur doté d'un logiciel pour créer et diffuser les contenus sur les baladeurs. Cet outil peut se révéler particulièrement intéressant dans l'apprentissage des langues ou dans les leçons de musique.

Les langues vivantes

L'apprentissage d'une langue est obligatoire. Ce sont les enseignants qui, dans le cadre des programmes scolaires, dispensent cet apprentissage.

Par ailleurs, la Ville rétribue lorsque c'est nécessaire des intervenants extérieurs pour soutenir l'action de l'Éducation nationale. C'est ainsi que certains élèves bénéficient d'intervention en langues (allemand, chinois). La Ville a également fait le choix de développer les langues sur les temps périscolaires.

Les classes d'environnement

Pour l'année scolaire 2015-2016, 28 classes d'environnement sont prévues. Elles sont organisées par la Ville en coordination avec l'Inspectrice de l'Éducation nationale et les enseignants volontaires.

Un SMS est systématiquement envoyé aux parents qui le souhaitent pour les informer du départ et de l'arrivée des enfants. ■

Téliss (Télé-services d'Issy)

Planifier et payer les activités périscolaires de vos enfants

TELISS est un portail de services dématérialisé, accessible sur issy.com, via les E-Services, qui permet aux parents de piloter les activités périscolaires et de loisirs de leurs enfants.

Comment accéder au Portail ?

La création de votre compte s'effectue en mairie lors de l'inscription scolaire ou de l'adhésion au CLAVIM de votre enfant. Pour vous accompagner dans votre navigation, le dépliant « Mode d'Emploi » et la « Foire aux Questions » sont consultables en ligne dans la rubrique « Documents » de la page d'accueil du portail.

Comment planifier la présence de mes enfants aux activités ?

Vous établissez un emploi du temps prévisionnel des activités de vos enfants (un formulaire papier est également disponible auprès de l'agent d'accueil de l'école). Le planning informe la Ville et le CLAVIM des ressources à mobiliser pour l'organisation d'une activité en fonction du nombre d'inscrits. Vous pouvez modifier ce planning jusqu'à la veille minuit, sauf pour les activités périscolaires du soir en élémentaire. Un appel quotidien des enfants présents est fait en classe et seules les prestations réellement consommées sont facturées. Pour les vacances scolaires : vous devez respecter un préavis et réaliser en ligne les inscriptions aux accueils de loisirs du CLAVIM.

Nouveauté à la rentrée 2015 : les activités périscolaires de 15h45 à 17h45 en élémentaire devront être planifiées au trimestre. Toutefois, vous pouvez désormais modifier les études et ateliers courts le 16 de chaque mois précédent (exemple : jusqu'au 16 octobre pour les études et ateliers courts du mois de novembre).

Attention, les activités longues sont planifiées au trimestre et ne sont pas modifiables.

Calendrier TELISS de la rentrée :

- À partir du 24 août : ouverture des planifications aux accueils du matin et du soir en maternelle et en élémentaire, temps de restauration, goûter pour toute l'année scolaire.
- Du 18 au 25 septembre : ouverture des planifications aux activités périscolaires élémentaires de 15h45 à 17h45 pour le 1er trimestre (du 28 septembre au 18 décembre).

Comment payer sa facture ?

Conformément à l'article 13 du règlement de la restauration scolaire, au début de chaque mois, les familles reçoivent par voie dématérialisée (ou par courrier papier sur demande expresse), la facture des prestations consommées le mois précédent. Le titulaire d'un compte TELISS s'engage à payer sa facture avant la fin du mois de sa réception : soit par prélèvement automatique, soit par paiement en ligne sur le portail famille, soit directement au service éducation : en espèces, en chèque (à l'ordre du Trésor Public), en carte bleue, ou en chèque emploi service universel - CESU pour les activités éligibles.

Une erreur sur votre facture ?

Les factures peuvent faire l'objet d'une contestation dans un délai de deux mois après la date d'émission. Pour les activités périscolaires (lundi, mardi, jeudi et vendredi en période scolaire) : adressez-vous à l'agent d'accueil de l'école de votre enfant avec votre facture.
Après vérification des listes d'appel, un remboursement interviendra sur la facture suivante.

Le quotient familial

Si votre facture a été émise à tort, elle sera annulée. Pour les activités de loisirs (mercredis et vacances) : adressez-vous directement au CLAVIM.

Comment payer sa facture après mise en recouvrement ?

Après relance, si le paiement n'est toujours pas effectué le 20 du mois suivant l'émission de la facture, le dossier sera envoyé au Trésor Public qui procédera au recouvrement par l'émission d'un avis des sommes à payer.

Dès lors, votre facture devra être réglée directement auprès du Trésor Public (7, mail Raymond Menand à Issy) :

- paiement en ligne par carte bancaire sur **www.issy.com** (rubrique E-Services/ Avis à payer du Trésor Public),
- paiement par correspondance : chèque à l'ordre du Trésor Public,
- paiement au guichet du Trésor Public : chèque, carte bancaire, espèces, CESU, de 9h à 12h et de 13h à 16h30.

Pourquoi calculer son quotient familial ?

Le service Éducation calcule votre quotient familial d'après vos ressources, ce qui permet de déterminer les tarifs des différentes prestations adaptés à vos revenus.
Un simulateur de tarifs est à votre disposition sur **www.issy.com**.

Quand le faire calculer ?

Le quotient est calculé par année civile, entre novembre et décembre de l'année précédente au rez-de-chaussée du Centre Administratif Municipal.

Une information plus précise est diffusée début novembre à chaque famille dans le carnet de correspondance, par affichage dans les écoles et sur la page d'accueil du portail Téliss.

Comment faire calculer son quotient familial ?

Vous devez vous munir des pièces justificatives originales suivantes :

Situation familiale :

- Livret de famille ou acte de naissance des enfants à charge

Situation financière :

- Dernier avis d'imposition ou de non-imposition des personnes composant le foyer
- L'attestation de paiement ou de non-paiement de la Caisse d'Allocation Familiale de moins de 3 mois (**www.caf.fr** ou guichet)

Justificatifs de résidence :

- Dernière taxe d'habitation (1 original + 1 photocopie) ou bail/titre de propriété pour les emménagements en cours d'année
- Pour les personnes hébergées : justificatifs de résidence de l'hébergeant (liste ci-dessus) + attestation sur l'honneur de l'hébergeant.

En cas de changement de situation professionnelle et/ou familiale, il vous appartiendra d'apporter toutes les pièces justificatives.
Une fois calculé, votre quotient sera valable jusqu'au 31 décembre de l'année en cours.
Les familles qui ne font pas calculer leur quotient se voient attribuer par défaut le quotient maximum, sans effet rétroactif possible. ■

Des structures
de soutien à la parentalité

L'Espace Parent-Enfant

Être parent est une belle aventure qui peut, parfois, être bousculée par des difficultés, petites ou grandes. L'Espace Parent-Enfant propose, dans une société où les repères et les modèles évoluent et se diversifient, des initiatives de soutien et de reconnaissance de la fonction parentale qui s'adressent aux parents d'enfants de tous âges. Ainsi, sont proposés :

Un pôle entretiens avec :

- Le lieu d'accueil et d'écoute
  Un lieu où parents, enfants, ou d'autres membres de la famille, viennent, ensemble ou séparément, pour parler de ce qui les préoccupe, de ce qui perturbe la vie familiale. Entretiens individuels ou familiaux avec des psychologues cliniciennes.
- Du temps pour son couple
  Un espace confidentiel pour les couples, où ils pourront, avec une conseillère conjugale, évoquer les ressentis, les questionnements, les espoirs et échanger et réfléchir aux solutions possibles.
- La médiation familiale
  Une médiatrice familiale accompagne les couples, séparés ou divorcés, ou en cours de séparation ou de divorce, pour aménager au mieux les intérêts de chacun (parents et enfants). Tarif en fonction du barème défini par la CAF.

Des rencontres collectives avec :

- Les soirées-rencontres « La philo de l'éducation ».
- Les ateliers thématiques
  « Améliorer la qualité de la relation avec mon enfant », « Au vendredi des pères », « Initiation aux premiers secours enfants et nourrissons », « Chant prénatal » et « danse parents-bébé ». Autant de thèmes qui permettent aux parents d'aborder les différents sujets proposés en s'appuyant sur les apports des intervenants et l'expérience des autres participants.
- Les conférences-débats
  Cette année, le cycle de conférence traitera de la condition parentale avec des intervenants de renom. Les mardis de 20h30 à 22h30. Entrée libre dans la limite des places disponibles.

Des ciné-parents

L'Espace Parent-Enfant vous invite à plusieurs reprises durant l'année à découvrir et échanger autour de très beaux documentaires traitant de l'enfance.

Espace Parent-Enfant
Renseignements et prises de rendez-vous
60, rue du Général Leclerc
Tél. : 01 41 23 92 20
www.issy.com/contact

Pour les petits de moins de 4 ans accompagnés par leurs parents, L'Aparté est un lieu de rencontre, de jeux et d'échange dans un temps libre.
Chaque après-midi d'ouverture, deux accueillants sont présents pour recevoir enfants et adultes sans inscription préalable. Ouverture les lundis, mercredis et jeudis, de 14h30 à 18h30 et deux samedis par mois, de 15h à 18h30.

L'Aparté à l'Espace Andrée Chedid
60, rue du Général Leclerc
www.clavim.asso.fr ■

L'Espace Santé Jeunes

Espace santé jeunes
Issy-les-Moulineaux

Un lieu d'accueil, d'écoute, d'information et d'orientation

Il s'agit d'un lieu dédié exclusivement à la santé et au bien-être des jeunes âgés de 13 à 25 ans, conçu principalement pour eux, d'accès libre, gratuit, et garantissant confidentialité et anonymat. Les jeunes peuvent venir à l'Espace Santé Jeunes pour parler ou poser leurs questions sur des thématiques qui les préoccupent : difficultés relationnelles, angoisses, alimentation, estime de soi…

L'équipe pluridisciplinaire est composée de :

- psychologue : professionnel à l'écoute de la personne qui s'interroge sur ses difficultés et son existence ;
- psychiatre : médecin spécialisé et professionnel de l'écoute traitant des troubles du comportement dont le jeune souffre et qui ne pourraient pas être soulagés uniquement par un psychologue
- diététicien(ne) : spécialiste de la nutrition, il conseille les personnes qui s'interrogent sur leur équilibre alimentaire pour que leur santé soit en harmonie avec leurs habitudes et leurs goûts ;
- socioesthéticienne : professionnelle des soins de beauté destinés à l'embellissement de l'apparence. Ces soins favorisent bien-être et détente et participent à la valorisation de l'image de soi ;
- infirmièr(e) : professionnel de la promotion de la santé, il accueille, écoute et met au service des jeunes ses connaissances en équilibre et hygiène de vie. Son objectif d'accompagnement est d'« apprendre à prendre soin de soi » et à informer des risques d'atteinte de la santé ;
- animateur(trice) santé : il gère et coordonne les animations internes de l'Espace Santé Jeunes (accueil, information, RDV, actions thématiques) et externes (interventions des professionnels de santé dans les structures éducatives, sociales et culturelles).

Outre les consultations individuelles avec les professionnels de santé, des animations thématiques autour de la santé et du bien-être sont réalisées en partenariat avec les structures éducatives sociales et culturelles.

Renseignements :
27 bis, avenue Victor Cresson
Tél. : 014 123 8310
Ouvert lundi, mercredi, vendredi de 10h à 18h

Le Centre Municipal de Santé (CMS)

Le Parcours Santé Jeunes se compose de 3 consultations gratuites par an pour les 16/25 ans : une spécialisée en médecine adolescente, une de dépistage bucco dentaire et une avec un médecin gynécologue.

Renseignements :
27 bis, avenue Victor Cresson
Tél. : 014 123 8300 ■

L'accompagnement à la scolarité

Le CLAVIM

Le CLAVIM propose un ensemble de formules d'aide scolaire, de la 6e à la terminale, pour accompagner et soutenir le jeune dans sa réussite scolaire, en relation avec ses parents. Pour choisir entre les différentes formules ce qui correspond le mieux aux besoins de votre enfant, n'hésitez pas à rencontrer les responsables de cette action dans les Maisons de Quartier, à l'Espace Jeunes Anne Frank, au Temps des Cerises ou au Centre Administratif Municipal.

L'aide aux devoirs, de la 6e à la 3e
Il s'agit pour les collégiens, en groupe de 4 à 5, de faire leurs devoirs dans un environnement studieux en présence d'animateurs.

Le contrat d'aide scolaire, de la 6e à la terminale
Le contrat d'aide scolaire consiste à favoriser la résolution d'une difficulté rencontrée par le jeune en formulant un objectif précis à atteindre. Par exemple, maîtriser les techniques de la dissertation. Il est élaboré dans plusieurs disciplines (français, mathématiques, anglais) entre le jeune, l'animateur et le référent de l'action, et ne peut excéder une période de trois mois pour sa réalisation. Ce contrat est individualisé et personnalisé.

Pendant les vacances scolaires
Le CLAVIM propose des stages ciblés sur les matières principales (mathématiques, français, anglais, physique-chimie, histoire-géo) de la 6e à la terminale.
Des intervenants spécialisés permettent des approches complémentaires et adaptées.

L'Espace Jeunes Anne Frank
Outre un accompagnement individualisé d'aide scolaire, l'Espace Jeunes guide les jeunes de 11 à 25 ans dans leurs projets tant personnels que professionnels, à travers la bourse de l'aventure, le relais baby sitting, l'opération jobs d'été, etc.
Facebook/EspaceJeunesIssy

La philo à l'écran, pour les terminales
En partenariat avec le lycée Ionesco, chaque projection est suivie d'une conversation guidée avec un philosophe. En disposant des citations et des textes qui feront l'objet de la conversation, les spectateurs reviennent sur le déroulé du film où les images de cinéma rencontrent le dialogue philosophique à la Halle des Épinettes (45/47, rue de l'Égalité. Tél. : 01 46 38 21 05)

La philo en atelier pour les jeunes dès 16 ans
Un mercredi par mois, de 19h à 21h, des ateliers pour échanger, découvrir et argumenter proposés par Thomas Adam-Garnung, diplômé de philosophie, d'arts plastiques, metteur en scène et professeur de théâtre. Entrée libre à l'Atelier Janusz Korczak (14 rue du Chevalier de la Barre. Tél. : 01 41 23 86 10).

Le livret de compétences, pour les collégiens
Il permet aux élèves volontaires de recevoir une attestation de compétences démontrées lors de leurs activités périscolaires au collège ou extra-scolaires.
Coordonné par le CLAVIM, ce dispositif s'étend aux activités de nombreuses associations (hors aide scolaire). Véritable complément au livret scolaire, il permet de mettre en valeur ses points forts.
www.issy.com/contact

Contacts :

- Maison des Hauts d'Issy :
  16, rue de l'Abbé Derry
  Tél. : 014 123 9000
- Maison de la Ferme :
  31/33, rue du Docteur Lombard
  Tél. : 01 41 23 91 58
- Maison des Épinettes :
  Impasse des 4 vents
  Tél. : 01 46 42 91 27
- Maison des Îles :
  53, avenue du Bas Meudon
  Tél. : 01 46 44 12 08
- Maison du Val de Seine :
  13, rue Maurice Berteaux
  Tél. : 01 46 48 98 19
- Maison de Corentin Celton :
  10, rue Henri Mayer
  Tél. : 01 47 65 06 87
- Maisons d'Issy
  47, rue du général Leclerc
  Tél. : 014 123 86 10
- Espace Jeunes Anne Frank
  15, rue Diderot
  Tél. : 014 123 83 50
- Le Temps des Cerises
  90/98, promenade du Verger
  Tél. : 01 41 23 84 00
  www.issy.com/letempsdescerises

Le Temps des Cerises au Fort d'Issy

L'ASTI

L'ASTI propose un accompagnement scolaire aux élèves du primaire, aux jeunes de la 6e à la terminale et aux jeunes primo-arrivants. Un contrat d'engagement est conclu entre le jeune, l'association et les parents. Un lien étroit s'établit avec les familles et les institutions scolaires.

Objectifs :

- permettre à chacun de réussir sa scolarité ;
- combler les lacunes et renforcer les acquis ;
- aider à apprendre mieux (méthodologie) ;
- soutenir, valoriser et redonner confiance ;
- donner le goût du travail bien fait et le désir d'apprendre ;
- accompagner les jeunes dans leurs problématiques sociales.

Organisation :

Pour les enfants en primaire :

- Aide aux devoirs (1 adulte par enfant), le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h30 à 18h30 à l'AGORA.
- Atelier découverte de la lecture le mercredi à la Médiathèque des Chartreux.

Pour les collégiens et les lycéens :

- Aide aux devoirs (plusieurs adultes pour un groupe de jeunes) le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 17h à 19h à l'AGORA.
- Accompagnement renforcé par matière avec un bénévole, le mercredi de 14h à 17h30 à l'AGORA.

Pour les jeunes primo-arrivants :

- Expression orale et citoyenneté, le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 17h à 18h pour les collégiens ; le mercredi de 14h30 à 15h30 pour les lycéens.

Renseignements :

AGORA - 14, rue Paul Bert- de 9h30 à 18h
Tél. : 01 41 90 90 31 / www.asti-issy.org
Inscriptions toute l'année selon les places disponibles. ■

L'accompagnement
à la scolarité

L'Espace Icare

Située au cœur du quartier Corentin Celton/les Varennes, l'association propose un accompagnement à la scolarité. Il s'agit de renforcer le désir d'apprendre et d'améliorer l'efficacité des méthodes de travail en proposant un encadrement éducatif et des outils adaptés.
L'activité, encadrée par une coordinatrice professionnelle, est assurée par une équipe d'accompagnateurs bénévoles, adhérant tous au projet éducatif et culturel développé par l'Espace Icare. L'accompagnement à la scolarité est proposé sous diverses formes en fonction du niveau de l'enfant.

- **Aide aux devoirs pour les jeunes scolarisés au collège :**
  les accompagnateurs aident les collégiens en séance collective (un adulte pour 3 à 4 jeunes), à faire leurs devoirs, leur apportent des notions complémentaires, leur donnent des méthodes de travail et d'organisation. Les jeunes bénéficient de l'activité une à deux fois par semaine.
  Les lundis, mardis, jeudis, vendredis de 17h à 18h30.

- **Soutien approfondi pour les lycéens :**
  les jeunes sont aidés individuellement ou par petits groupes de même niveau dans la ou les matières où ils rencontrent des difficultés. Des séances de deux heures ont lieu une fois par semaine selon les disponibilités du jeune et de l'accompagnateur.

- **Préparation aux examens :**
  préparation aux oraux par les techniques d'expression théâtrale, semaine intensive révision brevet des collèges.

- **Stages d'approfondissement :**
  l'Espace Icare propose d'accompagner les jeunes de manière intensive pendant les vacances scolaires.

31, boulevard Gambetta
Tél. : 01 40 93 44 50

Renseignements :
Geneviève de Lorgeril, coordinatrice des bénévoles et de la formation
secteurjeune@espace-icare.com

Lire aussi en page 31 ■

Les loisirs

Le CLAVIM

Les accueils de loisirs 2/11 ans

Les accueils de loisirs sont aménagés pour recevoir dans des lieux équipés les enfants de 2 ans et demi à 11 ans. Des activités adaptées à chaque tranche d'âge sont proposées par les équipes d'encadrement et des sorties sont régulièrement organisées à l'extérieur. Des ateliers de découverte sont organisés le mercredi. Chaque centre est dirigé par un responsable, entouré d'une équipe référente. Ouverture le mercredi après-midi durant l'année et pendant les vacances scolaires, à la journée et à la demi-journée. Inscription sur Téliss.

L'Espace Loisirs 11/15 ans

Le Club 11/14 ans

Il accueille les jeunes durant les vacances scolaires, de 8h30 à 17h pour des activités variées.

Les ateliers des Maisons d'Issy

Des loisirs variés (danse, anglais, arts plastiques, BD, théâtre, etc.) pour les enfants dès 3 ans et les jeunes dès 10 ans dans les maisons de quartier.

Les vacances et week-ends

Tout au long de l'année, le CLAVIM propose des week-ends, des stages, des journées et des après-midi loisirs.

Les séjours de vacances

Des séjours de vacances sont proposés à tous les Isséens, de 6 à 17 ans. Les formules : séjours flash, séjours de vacances traditionnels multi-activités, séjours linguistiques, séjours itinérants.

Renseignements et inscriptions

47, rue du général Leclerc

Tél. : 014 123 8600

www.clavim.asso.fr ■

L'Office Municipal des Sports

Le bébé gym

Les activités « bébé gym » s'adressent aux enfants isséens de 2 et 3 ans.

Par la pratique de jeux de ballon, de jeux d'opposition et de parcours gymniques, elles favorisent l'éveil corporel et le développement psychomoteur de l'enfant.

Renseignements au 014 123 8325

Le Centre de Découverte Sportive

Le CDS propose aux enfants de moyenne et grande sections de maternelle, différentes familles d'activités sportives : activités athlétiques, activités gymniques, jeux pré-sportifs, jeux d'opposition, jeux de coopération, activités du cirque, jeux de raquettes.

Les enfants pratiquent 2 activités différentes pendant un cycle de 6 semaines (hors vacances scolaires).

Renseignements au 014 123 8325

L'École d'Initiation Sportive

L'EIS propose aux enfants (6/11 ans) un large éventail d'activités sportives ayant pour objectif l'éveil et la découverte des familles de sport. L'amélioration de leurs capacités psychomotrices favorise ainsi l'orientation future vers les sections sportives de la ville.

Encadrés par groupe de 12 à 14, les enfants pratiquent des activités différentes pendant un cycle de 6 semaines, tous les mercredis après-midi (hors vacances scolaires).

Renseignements au 014 123 8325 ■

Les loisirs

Le Conservatoire Niedermeyer

Au sein du conservatoire, 65 professeurs dispensent l'enseignement de la musique et de la danse à plus de 1 350 élèves, dans 47 disciplines. Des classes à horaires aménagés de la 6e à la 3e, permettent de concilier des études musicales avec une scolarité traditionnelle. Cet enseignement spécifique est prodigué aux collèges Matisse et Mandel. À partir de 18 ans, une section adulte est consacrée à la pratique amateur de la musique et de la danse. Sans oublier une saison artistique et des artistes invités tout au long de l'année.

Renseignements :
Conservatoire à rayonnement départemental de musique et de danse
11-13, rue Danton, Mail Raymond Menand
Tél. : 01 41 09 99 30
crd-issy@agglo-gpso.fr
Horaires (sauf vacances scolaires) :
Du lundi au vendredi : 9h - 20h
Samedi : 9h - 18h

Disciplines enseignées :

Cordes : violon, alto, violoncelle, contrebasse.
Vents : flûte traversière, clarinette, clarinette basse, hautbois, basson, saxophone, trompette, cor, trombone, tuba.
Instruments polyphoniques : accordéon, guitare, harpe, orgue, piano, piano jazz, accompagnement piano.
Musique vocale : chant lyrique, chant choral.
Musique ancienne : flûte à bec, clavecin, viole de gambe.
Percussions : batterie, percussions.
Culture musicale : orchestration, formation musicale (niveau supérieur), harmonie au clavier, préparation à l'option musique du baccalauréat, analyse, accompagnement, écriture (harmonie, contrepoint, fugue), histoire de la musique, orchestration et musique à l'image, MAO (musique assistée par ordinateur).
Danse : danse classique, danse contemporaine, danse jazz, comédie musicale.
Activités collectives : musique de chambre, orchestre à cordes, orchestre d'harmonie, orchestre symphonique, ensemble jazz et big band. ■

Les Arcades

Les Arcades, ont une double mission : celle de proposer plus d'une quarantaine d'ateliers d'arts plastiques ouverts à tous les publics dès 6 ans et celle de préparer des bacheliers aux concours d'entrée des écoles supérieures d'art. Du dessin à la peinture, de l'aquarelle à la couleur, du graphisme à l'image, du modelage à la céramique, chaque atelier est conduit selon un projet pédagogique proposé par le professeur en début d'année. Au-delà de ces missions, les Arcades participent activement à la vie culturelle isséenne. Chaque année sont organisés des présentations des travaux des ateliers et un cycle de conférences mensuel qui permet de mieux s'informer sur les enjeux de la création artistique d'hier et d'aujourd'hui. Les Arcades disposent d'un Centre de ressources spécialisé en art moderne et contemporain ouvert à tous du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30.
L'inscription des nouveaux adhérents se fait lors du forum de rentrée début septembre.

Renseignements :
52-54, boulevard Gallieni
Tél. : 014 123 9050
www.issy.com
Horaires de l'administration :
Du lundi au vendredi : de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30 ■

Les Médiathèques

www.issy.com/mediatheques
www.facebook.com/issymediatheques
De très nombreux livres, albums, BD et revues sont disponibles pour votre enfant dans les Médiathèques. Pour les mineurs habitant Issy ou Grand Paris Seine Ouest, une inscription gratuite permet d'emprunter ces imprimés ainsi que les CD jeunesse. Pour l'inscription payante, sont également disponibles des DVD et méthodes de langues. Les Médiathèques proposent des postes informatiques adaptés aux enfants (contenus multimédias ludo-éducatifs). De nombreuses animations sont organisées: lectures d'albums, comptines pour les tout-petits, projections de films d'animation jeunesse, expositions d'illustrateurs, spectacles, concerts… retrouvez le programme dans le journal Point d'Appui. De plus, la Médiathèque centre-ville organise le mercredi des cours de chinois (pour les élèves du CE2 à la 5e) et de japonais (du CE2 à la 3e). Enfin, les Médiathèques des Chartreux et Centre-ville proposent régulièrement pour les enfants des ateliers de sensibilisation aux langues: pour la première, l'italien, l'espagnol et l'arabe, et pour la deuxième, l'espagnol.

Renseignements:
Médiathèque centre-ville
33, rue du Gouverneur Général Éboué
Tél.: 014 123 8069
Horaires d'ouverture au public:
Mardi: 13h - 21h
Mercredi: 10h - 19h
Jeudi et vendredi: 13h - 19h
Samedi et dimanche: 10h30 - 18h

Renseignements:
Médiathèque des Chartreux
2, rue du Clos Munier /
249, quai de la Bataille de Stalingrad
Tél.: 014 123 8162
Horaires d'ouverture au public:
Mardi, jeudi et vendredi: 13h - 19h
Mercredi: 10h - 19h
Samedi et dimanche:
10h30 - 18h ■

Renseignements:
Médiathèque du Temps des Cerises
90-98, promenade du Verger
Tél.: 01 41 23 84 01
Horaires d'ouverture au public:
Mardi, mercredi et vendredi: 14h-19h
Samedi: 11h-19h
Dimanche: 14h-19h

Le Cube

Le Cube est un centre de création numérique ouvert à tous. Il propose depuis 2001 des initiations et formations au multimédia, des événements réguliers présentant la diversité des arts numériques et soutient la création à travers ses résidences d'artistes. Tout au long de l'année, chacun peut ainsi suivre des initiations, formations et ateliers multimédias spécialement adaptés à son niveau: environnement informatique, photo et vidéo numériques, animation multimédia, retouche d'images, création de pages Internet, réalisation de projet personnel ou associatif… La programmation pour le jeune public propose également de nombreuses activités adaptées à chaque tranche d'âge.

Renseignements:
Le Cube
Centre de création numérique
20, cours Saint-Vincent
Tél.: 01 58 88 3000
www.lecube.com
Horaires d'ouverture au public:
Du mardi au samedi: 12h - 19h
Nocturnes mardi et jeudi jusqu'à 21h

Les loisirs

Activités enfants et ados

- Pour les ados (11-15 ans) : ateliers prototypage d'applis, graphisme, typographie collaborative, Bd numérique, film en stop motion…
- Pour les enfants (3-11 ans) : Ateliers Souriceaux (3-5 ans), Cube Factory (6-11 ans), atelier création de jeux vidéo, etc. ■

L'Espace Ludique Marcel Aymé

Ouvert depuis 2010, cet équipement culturel de 350 m², entièrement dédié au jeu, repose sur un concept innovant conçu conjointement par la ludothèque et le CLAVIM. Enfants, adultes et collectivités peuvent y trouver toutes sortes de jeux : jouets traditionnels, jeux de construction, de société, vidéos, en réseau… L'Espace propose aussi sur place toutes sortes d'activités : des tournois, des tests de prototypes, des rencontres avec des auteurs, des initiations aux jeux de figurines, des animations… Des créneaux spécifiques sont réservés aux projets scolaires (nous contacter).

Renseignements :
15, allée Sainte-Lucie
Tél. : 014 123 8160 - www.issy.com
Horaires d'ouverture au public :
Mardi, jeudi et vendredi : 15h30 - 18h30
Mercredi et samedi :
10h - 12h30/14h30 - 18h30
Ouvertures spécifiques :
Jeudi : P'tilud (3 ans) 9h30 - 11h30
3e vendredi du mois : soirée jeux à 20h30

Adhésion familiale et individuelle annuelle. ■

La Ludothèque

Cette structure culturelle entièrement dédiée au jeu accueille tous les publics. Bébés, enfants, adolescents et adultes se livrent à leurs activités ludiques favorites dans des espaces spécialement aménagés. Plus de 6 700 jeux et jouets sont à découvrir sur place ou à emprunter. De nombreuses animations et tournois sont organisés chaque année.
Accueil des collectivités (crèches, écoles…).

Renseignements :
18, rue de l'Abbé Derry
Tél. : 014 123 8150
www.issy.com
Horaires d'ouverture au public :
Mardi : 15h30 - 18h30
Mercredi : 10h - 12h30/14h30 - 18h30
Vendredi : 15h30 - 18h30
Samedi : 10h - 12h30/14h30 - 18h30
1er samedi du mois : soirée jeux à 20h30

Adhésion familiale et individuelle annuelle. ■

Le Ciné d'Issy

Séances régulières pour le jeune public avec les cycles « Ciné-Primaire », « Collège au Cinéma », « Ciné Goûter ». Salle climatisée et son dolby stéréo numérique SRD.

Renseignements :
Auditorium
11-13, rue Danton, Mail Raymond Menand
Tél. : 01 46 62 97 05
www.cinedissy.com ■

L'Espace Icare

L'Espace Icare propose, en partenariat avec la Ville, un lieu de culture, de rencontre et d'insertion ouvert à tous les publics. La découverte, l'apprentissage, le soutien à toute forme de création artistique, la diffusion culturelle mais aussi l'échange et l'aide à la réalisation de projets spécifiques sont les principales missions de l'Espace Icare dans ses 5 domaines de compétence :

- les activités de loisirs ;
- la jeunesse ;
- la formation et l'insertion ;
- les manifestations culturelles ;
- les actions en direction des personnes en situation de handicap.

Les Activités de loisirs

L'Espace Icare propose des activités de loisirs pour tous à partir de 3 ans : activités d'expression artistiques, musicales et sportives, toutes encadrées par des professionnels, artistes plasticiens, musiciens, comédiens, danseurs et éducateurs sportifs.

La Jeunesse

Le Secteur Jeunesse propose un accompagnement à la scolarité pour les collégiens et les lycéens. En parallèle, des projets de création artistique autour de l'image (réalisation de courts-métrages), des arts visuels et d'autres disciplines sont réalisés avec des jeunes au cours de l'année.

La Formation pour adultes

Fortement engagé dans la formation et l'insertion depuis plus de trente ans, l'Espace Icare est un lieu référence dans le sud des Hauts-de-Seine.

De nombreuses actions sont proposées soit dans un cadre intensif avec différents partenaires publics, soit dans un cadre extensif.

Les manifestations culturelles

L'Espace Icare est un lieu de diffusion et de soutien à la création (musique, théâtre, danse, spectacles jeune public, expositions d'art contemporain et de photographie), en particulier pour les jeunes artistes. Il participe également à différentes manifestations nationales ou locales.

Les actions en direction des personnes en situation de handicap

Avec le soutien de la Ville, l'Espace Icare est devenu un pôle de référence pour développer une politique d'accueil et favoriser différentes initiatives locales en direction des personnes en situation de handicap. Ainsi, l'Espace Icare favorise l'accès à tous sur l'ensemble des ateliers de loisirs culturels et sportifs. Parallèlement à cette politique d'accessibilité, l'Espace Icare propose également des activités spécifiques à des groupes constitués (cirque, poterie, théâtre, informatique…).

Renseignements :
31, boulevard Gambetta
Tél. : 01 40 93 44 50
infos@espace-icare.com
www.espace-icare.com
Horaires d'ouverture au public :
Lundi au vendredi : 9h-21h
Le samedi : 10h-12h et 14h-18h
Pendant les vacances scolaires, du lundi au vendredi : 10h-18h

Lire aussi en page 26 ■

Les loisirs

Le Musée Français de la Carte à Jouer & Galerie d'Histoire de la Ville

Le Musée propose un voyage dans le monde des cartes à jouer, du XV^e^ au XX^e^ siècle, une présentation de l'histoire de la Ville et un espace d'exposition temporaire. Le Musée prévoit des animations pour les adultes et les enfants :

- anniversaires (12 enfants maximum), visite, atelier, goûter, sur réservation ;
- visites et ateliers pour les groupes scolaires et les centres de loisirs : du mardi au vendredi sur rendez-vous ;
- spectacle de magie : 2^e^ et 4^e^ dimanche du mois de 15h à 16h, entrée libre avec le ticket d'entrée du Musée ;

Renseignements :
16, rue Auguste Gervais
Tél. : 014 123 8360
www.issy.com/musee
http://boutique.musee-issy.fr

Horaires d'ouverture au public :
Du mercredi au vendredi : 11h-17h
Samedi et dimanche : 14h-18h
En juillet, du mercredi au dimanche : 13h-18h
Fermé en août

Centre de documentation :
Sur rendez-vous : mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 14h à 18h
Fermé en août

Horaires des bureaux :
Lundi au vendredi : 9h-12h30 et 14h-18h ■

Kino

Atelier de cinéma d'animation. Réalisation d'un film de A à Z : écriture d'une histoire, mise en forme du scénario en story board, fabrication des décors et des personnages, animation, prise de son, montage.
Les participants réalisent leur création image par image en utilisant différentes techniques d'animation : dessin sur papier, animation de silhouettes, papier découpé, peinture et sable animé sur plaque de verre éclairé, pâte à modeler, pixilation… La création est encouragée à partir de méthodes simples.

Ateliers enfants

Le mardi : de 17h à 19h
Le mercredi : de 14h à 16h et de 16h à 18h
Le jeudi : de 17h à 19h
Vacances scolaires : de 10h à 12h et de 14h à 17h

Ateliers libres

Le mardi et vendredi : de 14h à 19h
Le jeudi : de 14h à 17H
Le samedi : de 15h à 19h

Des rencontres mensuelles sont organisées avec les artistes-créateurs de cinéma d'animation.

Renseignements :
Arche 21, Les Arches d'Issy
92130 Issy-les-Moulineaux
Mail : **kino.issy@gmail.com**
Facebook : Kino animation
Chaîne YouTube : Kino Issy
Tél. : 01 46 45 56 15 ■

Retrouvez toute l'histoire de la ville D'ISSY-LES-MOULINEAUX

En famille et pour les plus jeunes, grâce à l'application sur Ipad ou au livre Quelle Histoire

Télécharger dans l'App Store

www.quellehistoire.com

Quelle Histoire
EDITIONS

Issy-les-Moulineaux

Christophe PROVOT
Maire-Adjoint délégué à la Culture

Thierry LEFEVRE
Maire-Adjoint délégué à la Ville Numérique

André SANTINI
Ancien Ministre,
Député des Hauts-de-Seine,
Maire d'Issy-les-Moulineaux

Telis

Télé-services d'Issy

INSCRIVEZ-VOUS !

Pour réserver les activités de vos enfants

Issy-les-Moulineaux

www.issy.com, rubrique e-services

André SANTINI
Ancien Ministre
Député des Hauts-de-Seine
Maire d'Issy-les-Moulineaux